BUDDY'S

IMMOBILIER

NOS HONORAIRES

(prix TTC incluant TVA en vigueur : 20 %)

TRANSACTION

Mandat simple : 7 % du prix de vente (minimum 9 000 €)

Exclusivité :

0 à 100 000 € : 7 500 €

100 001 à 250 000 € : 6 % (minimum 9 000 €)

251 000 à 400 000 € : 5,5 % (minimum 13 000 €)

À partir de 400 001 € : 4,5 % (minimum 22 000 €)

Client fidélisé : sur devis

Parking : vente 3 500 € TTC

LOCATION

Logements soumis à la loi du 6 juillet 1989 – zone tendue (Marseille)

À la charge du locataire

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : **10,09 € TTC/m²**

État des lieux d'entrée : **3,03 € TTC/m²**

À la charge du bailleur

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : **10,09 € TTC/m²**

État des lieux d'entrée : **3,03 € TTC/m²**

Pour chaque prestation partagée, les honoraires du locataire ne peuvent excéder ceux effectivement facturés au bailleur ni le plafond légal. Toute remise au bailleur réduit, le cas échéant, le montant maximal facturable au locataire.

Autres zones : plafond locataire visite/dossier/bail : 12,10 € TTC/m² en zone très tendue ; 8,07 € TTC/m² hors zone tendue. État des lieux : 3,03 € TTC/m². Tarifs à adapter selon la zone.

GESTION

Gestion : 6 % HT, soit 7,2 % TTC

Garantie des loyers : 2,8 % TTC

SASU au capital de 10 000 € — RCS Marseille 843 930 595
Carte professionnelle CPI 1310 2019 000 039 419 — CCI Marseille Provence
57 boulevard Eugène Pierre — 13005 Marseille — 04 91 42 03 36 — contact@buddys-immobilier.fr
Barème actualisé le 23 novembre 2026